

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON  
\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE  
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT  
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO  
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO  
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ  
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL  
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE  
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL  
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN  
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD  
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Ghislaine PERSIA

Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

33

**ACTION CULTURELLE : Approbation de la convention avec Urban Art Agency, lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation d'une fresque visant à l'embellissement du Tunnel Monclar**

Mme CORCORAL

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Dans le cadre de l'action n°98 du projet participatif 2021, il est prévu de réaliser une fresque artistique dans le but d'embellir le tunnel ferroviaire de l'avenue Monclar.

Une commission s'est réunie suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de désigner un lauréat parmi plusieurs candidats et projets artistiques. Le projet doit associer les habitant(e)s de tous âges autour de cette œuvre d'art urbain via des rencontres, réunions publiques et ateliers, afin que cette création reflète leur identité, histoire et quotidien et doit mettre en avant des valeurs fortes : vivre-ensemble, respect, diversité culturelle, lien social et démocratie.

Le candidat retenu est Urban Art Agency. Il s'agit donc aujourd'hui d'établir une convention avec Urban Art Agency, qui définit les engagements réciproques de la Ville et du lauréat. Elle indique notamment que la Ville versera à Urban Art Agency la rémunération artistique du projet, fixée à 30 000 € TTC. En complément, la Ville prendra en charge, sur présentation des pièces justificatives, les frais d'hébergement, de restauration et de transport, dans la limite maximale de 10 000 € TTC.

Il vous est donc proposé d'approuver la signature de cette convention entre la Ville et Urban Art Agency.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,  
Vu la délibération n°18 du 29 avril 2023.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention liant la Ville d'Avignon et Urban Art Agency pour la réalisation d'une fresque visant à l'embellissement du Tunnel Monclar ;
- **IMPUTÉ** la dépense au chapitre 011 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

**ADOpte**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Anne-Catherine LEPAGE

**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 04/12/2025  
**ACTE PUBLIE LE** 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :